Certificat d'Études pratiques industrielles.

Numéro d'inventaire : 1999.01123
Auteur(s) : François Lécuyer
Type de document : diplôme
Date de création : 1918
Description : Cadre noir
Mesures : hauteur : 356 mm ; largeur : 490 mm
Notes : Décerné à François Lécuyer en ajustage. Contient la liste des épreuves subies.
Mots-clés : Diplômes professionnels
Filière : Enseignement technique et professionnel
Niveau : Post-élémentaire
Nom de la commune : Saint-Nazaire
Nom du département : Loire-Atlantique
Autres descriptions : Langue : Français
Mention d'illustration
ill. en coul.
Lieux : Loire-Atlantique, Saint-Nazaire

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE Saint-Nazaire.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRATIQUES INDUSTRIELLES.

Vu le décret du 22 février 1893, portant règlement sur les Ecoles pratiques de commerce et d'industrie;

Vu l'arrêté du 29 novembre 1912, réglant les conditions d'obtention du Certificat d'études pratiques industrielles et notamment l'article 6 déterminant comme suit les matières des examens:

1°. Epreuves écrites : Composition française, Mathématiques, Mécanique pratique ou Technologie, suivant les professions;

2° Epreuves orales. Arithmétique, Algèbre, Géométrie; Mécanique et Electricité industrielle ou Technologie, suivant les professions; Economie industrielle, Législation ouvrière;

3° Epreuves pratiques : Travail manuel ou manipulations; Dessin avec applications simples de géométrie descriptive, suivant la profession; Interrogations sur les compléments de l'enseignement théorique appliqué, suivant les professions;

Vu la délibération du Jury d'examen de l'Ecole en date du 27 Juin 1918 de laquelle il résulte que Mr Lécuyer, François, né à Le Havre, le 6 décembre 1901, a satisfait à toutes les épreuves ci-dessus mentionnées qui ont porté, au point de vue professionnel, sur l'ajustage,

Il est délivré à Mr Lécuyer, François le présent Certificat d'études pratiques industrielles.

Délivré à Saint-Nazaire, le 31 juillet 1918.

L'Inspecteur départemental de l'Enseignement technique, Président du Jury.

Le Directeur de l'Ecole,

Le Président du Conseil de perfectionnement,